L'an deux mille vingt, le dix juillet à neuf heures trente se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jacky GOY, Maire Etaient présents :

Mme DIOP Céline, adjointe

Mmes BOULANGER Monique, BOURDON Marie-Hélène, DUTKIEWICZ Laurence, SCHMIDT Stéphanie,

MM. GERBON Marc

Absents: MM. CHEVALIER Thierry, LEMAIRE Olivier, LEMOINE Yohann, LEMONIER Hugues, MORISSE Michel

Mmes LAMBOUX Marie-Hélène, LOPEZ-LEMOINE Alexandra, QUEVILLY Emilie

Procuration de M. Lemaire à Mme Dutkiewicz M. Morisse à M. Goy Mme Lamboux à Mme Diop

Madame DIOP a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis au conseil municipal les affaires suivantes :

Election de 3 délégués et 3 suppléants pour les élections sénatoriales du 27 sept 2020

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mesdames Boulanger, Bourdon, Diop et Schmidt.

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020.

Mme Diop MM. Goy, Morisse sont candidats en qualité de délégués titulaires.

Après élection, Mme Diop MM. Goy, Morisse ont obtenu respectivement 10 voix.

Mme Dutkiewicz MM. Lemaire, Gerbon sont candidats en qualité de délégués suppléants.

Après élection, Mme Dutkiewicz MM. Lemaire, Gerbon ont obtenu respectivement 10 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h030.